

LA PALABRE

La référence de l'actualité Franco-Africaine

Gratuit d'information - 1ere année - N° 002 - Février 2014 - 8 Pages

" En Afrique, un vieux qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle " Amadou Hampâté Bâ

FRANCE-MALI

HOLLANDE ET IBK : la fracture

Page 2



Euronews s'installe à " Bakchichville " dans les griffes de Sassou Nguesso

Denis Sassou Nguesso, l'indésirable président autoproclamé du Congo-Brazzaville que François Hollande a reçu en catimini le 17 janvier 2014 à l'Elysée, vient de se payer la chaîne européenne Euronews.

En effet, Euronews lancera à la mi-2015 une chaîne "d'infax" multilingue panafricaine, Africanews, basée à Brazzaville dite "Bakchichville", en partenariat avec la télévision de la propagande publique

congolaise, a annoncé la chaîne européenne. Michael Peters, président du directoire d'Euronews, a signé le samedi 27 janvier 2014 avec Jean Obambi, directeur général de TV Congo, l'accord de coopération pour lancer la chaîne.

Michael Peters, président du directoire d'Euronews, a signé le samedi 27 janvier 2014 avec Jean Obambi, directeur général de TV Congo, l'accord de coopération pour lancer la chaîne.

Suite à la Page 3

SEXE SUR INTERNET FAUT-IL SANCTIONNER L'ADULTÈRE SUR LE WEB ?

Page 7

Lorsque le journaliste sénégalais Cheikh Yérém SECK a été accusé de viol (injustement, selon nous) puis emprisonné, la clameur populaire s'était largement réjouie de sa condamnation. Non pas parce qu'elle était persuadée de l'existence d'un viol, mais parce qu'elle voulait sanctionner un acte d'adultère. Or, contrairement aux apparences ultra-pieuses qu'on aime bien exhiber au Sénégal, l'adultère y est une réalité souterraine bien répandue. Pour braver les interdits et tromper discrètement leurs conjoints, certaines

personnes s'adonnent à des relations sexuelles extraconjugales sur Internet ou par son biais. Ne faudrait-il pas alors sanctionner le cyber-adultère au même titre que l'adultère classique ?

Une nouvelle menace pour les couples mariés : l'adultère sur le web et par le web.

Suite à la page 7



CENTRAFRIQUE

Catherine Samba Panza danse avec des fauves...

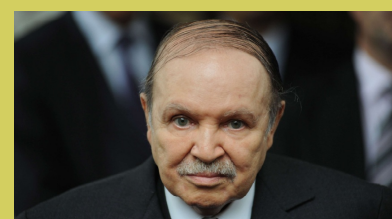
Page 5

INTERVIEW DU MOIS

Roger FALIGOT

"La Tricontinentale"

Suite à la Page 3



**LE CLAN BOUTEFLIKA
S'ATTAQUE AU GÉNÉRAL
TOUFIK**

Page 6

MAGHREB

YENNAYER : le Nouvel An Berbère

Cette année à travers le Maghreb, une fête a particulièrement retenu l'attention. Non, ce n'est ni l'aïd El kebiri ou la fête du sacrifice du mouton, encore moins la célébration du Nouvel An arabe ou musulman (Hegire).

Suite à la Page 6

Je ne pourrais commencer mon propos sans remercier le public qui a accueilli favorablement le journal La Palabre pendant sa distribution sur les pavés parisiens et d'Ile de France. Le 1er numéro a été un vrai succès au-delà de nos attentes, preuve du besoin d'une actualité africaine traitée sans concession. Pour toute l'équipe de La Palabre passionnée par l'Afrique, c'est un acte citoyen que d'y contribuer, mieux encore, c'est un devoir.

Informers l'opinion publique malgré nos maigres moyens...tel est notre challenge, et pour le relever, notre rédaction sera toujours ouverte à nos lecteurs

Steve Fabrice MPOLO

LES LIVRES DU MOIS



Franck CANA

L'AUBE DEL'ODYSEE

essai

LA BRUYERE

LA PALABRE

Edition Mingwa Communication
La Palabre

21 Rue Fécamp 75012 Paris

contact@lespalabres.com

N° Siren: 798400388

Dépôt légal en cours

Directeur de Publication:

Mingwa Biango

mingwa_biangob@lespalabres.com

Publicité commerciale:

0665787544

publicite@lespalabres.com

Imprimer en Union Européenne

FRANCE / MALI

HOLLANDE ET IBK : la fracture !



Un an après la débâcle de l'armée malienne face aux djihadistes d'Ansar addine, qui déclencha le 11 janvier 2013 l'opération militaire française Serval, rien ne va plus entre la France et le Mali, depuis l'élection du président malien Ibrahim Boubakar Keita le 15 août 2013.

La solution de la crise malienne passe par l'Azawad

Dès le début de l'opération Serval, l'Elysée avait intégré que la solution à la complexité de la crise malienne n'était pas militaire, mais politique. Seul un gouvernement démocratique, donc légitime, pouvait ouvrir un dialogue national entre les différentes communautés et principalement entre Bamako et les rebelles touareg du Mouvement National de la Libération de l'Azawad (MNLA) qui, selon les experts français, auraient malgré eux conclu une alliance de circonstance avec les islamistes du MUJAO.

Les scrutins « présidentiel et législatif » se sont donc faits au pas de charge : on se souvient des propos maladroits de François Hollande déclarant « je serai intraitable sur la date des élections », choquant une grande partie de l'opinion publique malienne qui, depuis, a rangé les drapeaux français dans les placards. Mais depuis qu'il occupe le palais de la Koulouba, le président IBK traîne des pieds sur l'ouverture de pourparlers avec

le MNLA, multipliant les conditions préalables, notamment la « tenue des pourparlers à Bamako exclusivement, mais avant cela, les rebelles devront être désarmés et cantonnés ». Autant dire ne pas vouloir négocier, ni dialoguer ! La délégation du Conseil de Sécurité des Nations Unies conduite par le représentant de la France, M. Gérard Araud, qui s'est rendue au Mali le 2 février 2014, a été un fiasco. Il faut ajouter que les maliens ont depuis désavoué la médiation de Blaise Compaoré du Burkina-Faso sous prétexte qu'il serait proche du MNLA.

IBK qui reproche à la France le ménagement du MNLA, privilégie maintenant la médiation de l'Algérie où il s'est rendu les 18 et 19 janvier 2013. Son ministre des Affaires étrangères ayant déclaré à l'issue de cette visite que « tous ceux qui connaissent les dossiers savent que l'Algérie est incontournable dans ce dossier ». Cette déclaration a fortement agacé le Maroc, qui a proposé ses bons auspices, et dont le Roi Mohamed VI vient de recevoir le 31 janvier à Marrakech, une délégation du MNLA conduite par son secrétaire général M. Bilal Ag Acherif.

Cette attitude de IBK exaspère François Hollande, dont les soldats s'embourbent dans une guerre asymétrique à la place d'une armée malienne fantomatique, incapable de sécuriser son territoire. Cela s'est encore avéré le 6 février 2014, avec le massacre de 25 touaregs à la sortie de

la foire hebdomadaire de Tamkoutate dans le nord du Mali.

IBK et la diversion de l'ancien président Amadou Toumani Touré

Pendant ce temps, la priorité du président malien semble être l'instruction d'un procès pour haute trahison de son prédécesseur, Amadou Toumani Touré (ATT), exilé au Sénégal, accusant en passant Macky Sall de le protéger, mettant à mal l'axe Dakar-Bamako. En effet, IBK tient pour seul responsable de la chute du Mali, son prédécesseur qui l'avait battu à deux reprises aux scrutins présidentiels de 2002 et 2007, oubliant que cette responsabilité, si elle est avérée, incomberait à toutes les institutions d'alors, dont l'Assemblée Nationale qui avait pour président un certain IBK (2002-2007).

L'Afrique attend que le Mali recouvre sa stabilité politique gage de son développement et reconstruise ses institutions démocratiques qui ont été pendant quelques décennies la fierté de notre continent. Mais, malheureusement, le pays de Soundiata Keita est un pays failli qui n'a plus les moyens de sa politique « militaire ». Sans brader les intérêts du Mali, ses nouvelles autorités doivent comprendre que la reconstruction du pays ne pourra se faire sans l'aide de la France et des pays frères africains. L'arbre à Palabre est la seule voie pour une réconciliation nationale sincère, et le Mali ne pourra s'épargner une solution politique avec tous les groupes armés. Car, si les élections démocratiques étaient la solution des problèmes en Afrique, il y a longtemps que cela se saurait !

Mingwa Biango
mingwa_biangob@lespalabres.com

Faire un don au journal « La Palabre »

La Palabre est votre journal, nous faisons appel à vous car l'information gratuite a un coût :

pour garantir notre indépendance financière et éditoriale, rare dans le monde de la presse ;

pour soutenir un journal gratuit, réalisé et distribué par des bénévoles ;

Euronews s'installe à " Bakchichville " dans les griffes de Sassou Nguesso

Suite de la page 1

Comment expliquer le choix du patron d'Euronews Michael Peters, pour un pays, où les droits de l'homme sont continuellement bafoués, où la liberté d'expression lorsqu'elle n'encense pas le dictateur est synonyme de délit d'opinion et relève du pénal, où les journaux qui critiquent la gestion du pouvoir sont suspendus et leurs directeurs de publication emprisonnés. Les 90 millions d'euros négociés par le journaliste Stephen Smith selon Jeune Afrique, et déboursé par le tyran a-t-il eu raison du patron d'EuroNews ? Le but inavoué du despote congolais est de s'attirer la sympathie de la presse internationale à défaut de la corrompre, à quelques mois d'échéances politiques cruciales.

Après avoir renversé par les armes en octobre 1997 les institutions démocratiquement élues de son pays, Denis Sassou Nguesso s'était taillé une constitution sur mesure limitant le nombre de mandat présidentiel à deux

EURONEWS

septennats. Déterminé à rempiler pour un 3e mandat en 2016, il devra pour cela modifier sa propre constitution, au risque de provoquer un soulèvement populaire qu'il n'a jamais su contenir autrement que par les armes. Dans cette dernière optique, seuls les médias internationaux pourraient couvrir de tels événements, puisque les principales chaînes de télévision privées et autorisées au Congo-Brazzaville sont celles des apparatchicks. On peut citer la DRTV du général Dabira poursuivi par la justice française pour crime contre l'humanité suite au massacre de 353 congolais au Beach de Brazzaville en mai 1999, la MN TV de Maurice Nguesso, le frère aîné du despote, et TOP TV de la fille du président à vie, Claudia Sassou Nguesso.

Quant au groupe de presse um Radio Télévision des Droits de l'Homme qui aurait pu faire entendre un autre son de cloche, son patron Me Massengo Tiassé s'est vu assigner une interdiction de quitter le territoire national.

Le vieil autocrate congolais avait déjà tenté de convaincre en vain le journal français "Le Monde" de s'installer dans son pays. Mais les syndicats des journalistes du quotidien s'y étaient opposés.

Les journalistes d'Euronews que nous avons contacté s'étonnent du choix de leur direction et avouent n'avoir pas été associés à cette décision qui ne les honore pas. Sous anonymat certains d'entre eux affirment qu'ils se mobiliseront pour faire barrage à ce projet comme leurs confrères du journal Le Monde. Bien qu'ils ne soient pas contre l'expansion de leur chaîne en Afrique, ils souhaitent qu'Euronews

s'installe dans des pays dits démocratiques, à l'instar des chaînes d'informations internationales CCTV Africa et CNBC Africa installées respectivement au Kenya et en Afrique du Sud.

A Bakchichville, c'est certain, AfricaNews sera appelé à être une chaîne d'infamies. Mais encore faut-il pour réaliser ce projet, que l'électricité qui fait cruellement défaut soit disponible pour faire tourner le monstre médiatique ! Espérons pour son bon fonctionnement qu'Euronews imposera au gouvernement de Brazzaville, l'approvisionnement constant de l'électricité.

Les Brazzavillois circonspects sur le projet Africanews, et qui vivent au rythme des délestages d'électricité depuis plusieurs années, y trouveraient leur compte et remercieraient à coup sûr la chaîne Européenne d'infamies.

LA PALABRE recherche un commercial indépendant et motivé pour développer son offre publicitaire.

Envoyer CV et lettre de motivation à contact@lespalabres.com

Interview de Roger FALIGOT sur son livre "la Tricontinentale"

LA PALABRE : Quand Che Guevara, Ben Barka, Amílcar Cabral, Fidel Castro et Hô Chi Minh préparaient la révolution mondiale, tel est le sous-titre de votre ouvrage LA TRICONTINENTALE. De quoi s'agit-il exactement ?

Roger FALIGOT : En janvier 1966, s'est réunie à Cuba une conférence représentant les mouvements de libération et des représentants de pays non-alignés des trois continents : Afrique, Asie et Amérique latine. C'est la Tricontinentale. Elle est conçue par Che Guevara (alors parti organiser la guérilla au Congo après une grande tournée dans toute l'Afrique début 1965), par des dirigeants comme Ahmed Ben Bella, le président de l'Algérie indépendante, et Medhi Ben Barka, le chef de l'opposition au roi Hassan II du Maroc. Les objectifs sont divers mais convergent avec l'idée de créer un axe du « tiers monde » militant face aux États-Unis. Et surtout prendre la défense des Vietnamiens en guerre contre les USA.

LA PALABRE : Vous citez le marocain Ben Barka, le guinéen Amílcar Cabral...les africains étaient-ils des

acteurs actifs ou de simples figurants de la Tricontinentale ?

Roger FALIGOT : Pas du tout. Il y a deux sortes d'Africains dans cette affaire : les dirigeants non-alignés de pays déjà indépendants et des responsables de mouvements de libération. Ben Barka est un diplomate international hors-pair de ce point de vue. Outre Ben Bella, Nasser d'Égypte, Nkrumah du Ghana, Modibo Keita du Mali soutiennent le projet. De nombreux mouvements de guérilla sont présents : l'ANC de Mandela (alors en prison), le PAIGC (de Guinée-Bissau et du Cap Vert) d'Amílcar Cabral qui, avec ses amis d'Angola et du Mozambique vont faire imploser l'empire colonial portugais. Cabral les représente tous à la Tricontinentale.

LA PALABRE_ : Est-ce par idéalisme que vous avez écrit cet ouvrage, n'êtes-vous pas nostalgique du tiers mondisme et du communisme qui ont échoué partout ?

Roger FALIGOT : Je ne suis pas nostalgique. En tant qu'historien

d'investigation, j'essaie de comprendre et de restituer pour le lecteur ce que furent ces années 1960. Si vous lisez le livre, bourré de révélations, vous découvrirez qu'avec les témoignages et les documents auxquels on a accès aujourd'hui, on voit que l'URSS, et même la Chine ont essayé de saborder la Tricontinentale car ils avaient peur que tous ces mouvements leur échappe. Grâce aux archives et témoignages que j'ai recueillis à La Havane, j'ai vu comment Fidel Castro et ses amis à l'époque voulaient créer un équilibre qui leur permettrait d'échapper à la mainmise de Moscou et de Pékin, tout en brisant le blocus que leur imposaient les États-Unis. Quoiqu'on pense de la gestion des frères Castro aujourd'hui, c'était à l'époque une sorte de « troisième voie ». Et cela explique que quelqu'un comme le général de Gaulle s'est beaucoup intéressé aux potentialités de ce mouvement. Et que son amie Joséphine Baker – militante des droits afro-américains et des noirs en général, soit présente à l'invitation spéciale de Castro.

LA PALABRE : Mal connue, la Tricontinentale a-t-elle influencé le cours de l'histoire contemporaine ?

Roger FALIGOT : À l'époque, elle a été un porte-voix de certains mouvements importants, notamment de décolonisation. Je prends deux exemples : d'abord, les négociations sur le Viêt-Nam et ensuite l'implosion de l'empire colonial à devenir indépendante mais a précipité le Portugal dans le bain de la démocratie. Ensuite, ce fut une école de formation pour de nombreux dirigeants – ceux qui n'ont pas été assassinés – dans la gestion de leur pays (Pedro Pires, adjoint de Cabral, devenu président du Cap-Vert) ou dans la diplomatie internationale : le chef de la délégation algérienne en 1966, Lakhdar Brahimi (ami de Ben Barka). Il est le représentant de l'ONU pour essayer de résoudre la crise syrienne ces jours-ci.

**La Tricontinentale (26 euros)
Parution: novembre 2013
Edition La découverte**

**Propos recueillis par
Mingwa Biango "Palabre"**

SENEGAL : une loi inéquitable pour lutter contre les loyers exorbitants

Annoncée le 31 décembre 2013 par le président sénégalais, la loi portant baisse des loyers a été adoptée par l'assemblée nationale le 15 janvier 2014 et promulguée le 22 janvier 2014.

L'objectif déclaré est de freiner la dérive inflationniste qui infeste le marché de la location immobilière. En baissant ponctuellement les loyers (de 29% jusqu'à 150 000 FCFA ; 14% entre 150 000 et 500 000 FCFA, et de 4% au-delà), le président de la République et l'assemblée nationale apportent une solution en trompe-l'œil. Ce n'est pas une loi statique qui résoudra un problème devenu structurel. On diminue les loyers, et après ? Le problème renaîtra dans quelques années. Faudra-t-il alors voter une nouvelle loi pour imposer une nouvelle diminution des loyers ? Et rebelote ? Cette loi fait du vent, mais ne fera pas de dunes. La baisse des loyers envisagée ne sera pas équitable. Car les charges de construction et d'entretien des biens immobiliers ne sont les mêmes d'une région à une autre. Et à l'intérieur d'une même région comme Dakar, il existe de grandes disparités dans les prix du foncier et de la construction : Par exemple, entre le quartier populaire de Yeumbeul et celui de Fann, plutôt résidentiel. Mieux, dans un même quartier les logements n'ont pas le même standing ni les mêmes atouts : commodités, emplacement de l'immeuble ; tranquillité et sécurité du coin ; proximité des routes principales, des commerces, des crèches et écoles, des services de santé, etc.

Une loi aveugle et discriminatoire

En baissant aveuglément les loyers sans tenir compte de la valeur réelle des biens loués, on instaure une discrimination entre les bailleurs et entre les locataires. Prenons l'exemple

de deux appartements, l'un loué à un prix excessif par M. ARNAQUE, l'autre à son juste prix par M. HONNETE. Si M. HONNETE louait son bien à 150 000 FCFA, avec la nouvelle loi il doit dorénavant le louer à 106 500 FCFA. Si M. ARNAQUE louait son bien à 152 000 FCFA, alors qu'il vaut un loyer de 100 000 FCFA, avec la nouvelle loi il doit le louer à 130 000 CFA. On voit l'effet pervers de cette loi : D'une part elle dévalorise le bien du bailleur honnête à qui il prive injustement de 43 500 FCFA chaque mois. D'autre part elle maintient le locataire dans l'injustice, et permet au bailleur filou de continuer à l'arnaquer légalement de 30 000 FCFA chaque mois. Qui plus est, avec cette loi les logements adéquats et biens entretenus par leurs propriétaires subissent le même traitement que les logements pourris surévalués par des marchands de sommeil. C'est insensé !

Pour corriger cette absurdité, le gouvernement serait tenté de réécrire cette loi par la voie réglementaire. Il aurait corrompu la fonction du décret et fait preuve d'amateurisme. Il reste alors une autre alternative : le président de la République fixe lui-même le loyer de chaque appartement et de chaque maison. Ce qui serait matériellement chaotique et constitutionnellement illégal. Le président de la République aurait violé la propriété privée qui est un droit fondamental garanti par la constitution. Il faut donc de vrais solutions pour protéger les locataires, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Cela doit se faire sans populisme et uniquement sur la base de l'équité, afin de préserver le droit de propriété et ne pas succomber aux méthodes communistes.

Aliou TALL
Président du RADUCC
Email : raducc@hotmail.fr

LA PALABRE recherche un commercial indépendant et motivé pour développer son offre publicitaire.

**Envoyer CV et lettre de motivation à
contact@lespalabres.com**

www.lespalabres.com

CONGO-B : André Okombi Salissa, l'homme qui fait peur à Denis Sassou Nguesso



Bien que la diaspora congolaise et les opposants en exil soient très actifs à l'image de Benjamin Toundammani de la PCCI et de l'ancien ministre Joseph Ouabari (UPADS), l'opposition intérieure quant à elle a été lamimée sans discontinuer. Mathias Dzon et d'autres opposants sont assignés à résidence et interdits de quitter le territoire. Ce qui emmène plusieurs spécialistes du Congo-Brazzaville à penser, que la succession du dictateur qui finira par arriver un jour, malgré lui, se fera au sein du système au pouvoir qui règne sur la pays depuis 1968.

Le despote de Brazzaville n'imaginait donc pas que la contestation la plus farouche à sa gestion clanique viendrait de sa propre famille politique, et encore moins du plus doué d'entre eux, André Okombi Salissa qu'il fit longtemps semblant de protéger. Ce qui explique que le président à vie ait donc commencé la purge des nombreux contestataires au sein de son propre parti (PCT), dont la majorité "jeunes et caciques" est rangée derrière celui qu'on appelle "le camarade André".

Okombi Salissa, l'« enfant terrible » du paysage politique congolais ne mâche pas ses mots et appelle au sursaut national alors qu'il affirme que « *Le Congo est à la fin d'un cycle de l'histoire... Le temps d'une autre*

génération est venu ». Le dictateur congolais ne pourrait entendre rien de pire !

Une formation d'ingénieur acquise dans un institut à Karkov en Ukraine, membre de la majorité présidentielle, ancien ministre (15 ans passés au gouvernement de 1997 à 2012), actuellement député et membre du Bureau politique du Parti de Sassou Nguesso, André Okombi Salissa assène ses vérités, souvent même à la face de son président. Il se déclare farouchement hostile à une modification de la Constitution congolaise qui permettrait un 3ème mandat successif à Sassou Nguesso. Cet esprit libre et indépendant compte parmi les rares personnes encore vivantes qui avaient permis à l'autocrate de Brazzaville de revenir au pouvoir en 1997. Les autres ont disparu dans des circonstances toujours très troublantes. Aujourd'hui, la dérive monarchique et clanique de la gestion du pouvoir est totale, et a fini d'achever la proximité entre les deux hommes.

Les nombreux voyages qu'Okombi Salissa effectue entre Paris-Londres-Washington et Moscou ne laissent aucun doute sur ses motivations politiques. Ces apparitions publiques sont rares, mais l'homme consulte beaucoup, y compris dans la diaspora congolaise à travers le monde et dans l'opposition, qui comprend des hommes d'une grande intelligence selon ses dires.

Arrivera-t-il à convaincre la majorité des Congolais qui veulent voir Sassou Nguesso partir à la fin de son mandat en 2016 ? Seul l'avenir nous le dira !

ANGOLA : La Société des diamants Luminas exécute un méga projet

La Société minière de Luminas, dans la province de Lunda Norte (nord-est), exécute un méga projet qui consiste à dévier la rivière Kuango sur un parcours d'environ deux kilomètres et demi, en vue de produire plus de diamants, a annoncé le 6 février, à Cape Town, en Afrique du Sud, le directeur général, José Chimupi. Le responsable, qui a fait cette annonce à la Conférence internationale des Mines, a indiqué que ce projet allait absorber d'énormes sommes d'argent, des efforts, mais aussi on s'attend à

obtenir de bons résultats.

Il a informé qu'en 2013, la société minière avait produit et vendu 150.000 carats de diamants. Avec ce résultat de l'exercice de 2012, a-t-il renchérit, Luminas a distribué 10 millions de dollars, un fait qui démontre la croissance de l'entreprise. La Société minière de Luminas est une entreprise du groupe Endiama E.P., vouée à la prospection, exploration, recherche et commercialisation de diamants.

Source : Agence Angolaise de Presse

L'AFRIQUE DANS L'OEIL DU CYCLONE

Par Benjamin Toungamani

Le 5 et le 14 mai 1999, des Congolais (Brazzaville) réfugiés du fait de la guerre civile dans la région du Pool en République démocratique du Congo (RDC), vers Brazzaville par le port fluvial, suite à la signature d'un accord tripartite entre la RDC, la République du Congo et le Haut Commissariat aux réfugiés. A leur arrivée à Brazzaville, des centaines de personnes d'une même ethnie, sont arrêtées par des agents publics pour interrogatoire et disparaissent sans que l'on sache, encore aujourd'hui, ce qui leur est arrivé. Ainsi naissait l'affaire dite « des disparus du Beach ».

En 2005, les autorités congolaises organisent un procès qui aboutit à la reconnaissance des crimes commis sans indexer les responsabilités et les responsables. Depuis lors, l'affaire est

en instruction au pôle spécialisé dans les poursuites des crimes contre l'humanité, créé au Tribunal de Grande Instance de Paris.

28 septembre 2009 à Conakry, 157 personnes au moins trouvent la mort après que les militaires aient ouvert le feu sur des manifestants. Une enquête judiciaire est ouverte par le Procureur général, le 1er février 2010. Les magistrats en charge de l'instruction entendent plus de 300 victimes, mais n'inculpent personne de la junte. Moussa Dadis Camara à l'époque président de la république n'est pas inquiété, et coule des jours heureux réfugié à Ouagadougou (Burkina Faso).

En République Centrafricaine, en 2013, la crise originellement politique (coup d'état contre Bozizé) engendre contre toute attente des conflits intercommunautaires, Sélékas dont la majorité des militants sont originaires du Nord contre antibalakas « principalement originaire du sud », le tout dans un halo de confrontation religieuse.

Près d'un millier de morts, des centaines de blessés, de viols, de nombreux crimes contre l'humanité. Il est fort à parier qu'à la fin de ces conflits (que nous espérons tous), il n'y aura ni responsabilités ni responsables, juste des victimes qui se résoudront à côtoyer et vivre avec leurs anciens bourreaux.

Des fâcheuses similitudes

Il y a beaucoup de points communs dans les exemples de violences cités plus haut qui sont légion dans plusieurs pays d'Afrique. La fin des conflits n'est jamais suivie d'une mise en perspective des responsabilités et des responsables. Quoi de plus facile que de reprendre dès la prochaine occasion. La justice censée jouer le rôle de régulateur des conflits sociaux et politiques est souvent aux ordres des dictatures laissant la place à une impunité généralisée. Ce manque cruel d'arbitrage institutionnel est en partie responsable de nombreuses dérives que connaît actuellement ce continent (record des coups d'Etat, grande longévité des présidents au pouvoir, plus grande moyenne d'âge des présidents, plus grande concentration de guerres civiles par pays, plus grand pourvoyeur de matières premières et

Suite à la page 7

DIFFUSER VOTRE PUBLICITÉ À 50.000 EXEMPLAIRES DANS LA PALABRE

PUBLICITÉ COMMERCIALE: 0665787544 ou publicite@lespalabres.com

CENTRAFRIQUE

La Présidente Catherine Samba Panza danse avec des fauves...

Totalement enclavé au centre du continent, le pays tient son nom de sa situation géographique. Les importations, dans ce pays pauvre, y sont difficiles et la moindre pièce détachée nécessite des semaines avant de parvenir à son destinataire. Les approvisionnements connaissent souvent des ruptures ; curieusement seules les armes et les munitions y sont largement présentes. Alors, par quel miracle, plutôt par quelle malédiction, tous ces matériels sont parvenus au Centrafrique alors que l'essentiel y est souvent difficile, voire, impossible à trouver ?

Vouloir régler la crise centrafricaine sans répondre à cette question relève de l'hypocrisie la plus totale. Les grandes puissances, l'Europe, les Etats-Unis savent, depuis des années, que des Etats voisins et limitrophes se sont amusés à livrer fonds et armements nécessaires aux déclenchements des conflits. Les protagonistes avaient reçu et reçoivent toujours des mêmes sources le carburant infâme à l'alimentation de cette crise. Jour après jour on feint de s'étonner des explosions soudaines de violences,

ponctuées de pillages. Malgré un dispositif de plus en plus serré, au fil des semaines, les soldats français et africains ont de plus en plus de mal à les endiguer.

Le président putschiste Michel Djotodia, le Premier ministre Tiangaye, démissionnés à Ndjamen, avaient laissé le pays dans le chaos le plus total après dix mois de leur exercice. La communauté internationale ne pouvait que se réjouir du sursaut de la classe politique centrafricaine qui d'un chapeau magique fit sortir une colombe-femme pour prendre la tête d'une transition.

Catherine Samba-Panza, candidate idéale, car elle répondait à tous les critères de sélection qui lui avaient été imposés, a suscité l'espoir dans la société civile et tous rêvent de la voir réussir cette « Mission impossible ».

Pour autant, sa tâche s'avère encore plus difficile que celle qui avait été imposée à une autre femme, Ellen Johnson Sirleaf, la première à avoir été élue à la présidence d'un Etat africain, celle du Libéria en 2005. Ce dernier, au sortir

d'une guerre civile particulièrement cruelle était totalement exsangue à son élection mais épargné de manipulations extérieures marquantes.

La Centrafrique était l'oubliée depuis longtemps des programmes d'aides massives. Les promesses de dons ne font qu'attiser les convoitises et accroître également les difficultés. Ce conflit, que certains voient durer, deviendra-t-il une vache à lait pour les barons qui ont pour mission de le régler ? Les armes et l'argent constituent un mélange détonnant.

L'affaire saura être juteuse pour beaucoup et plus le feu sera vif, plus d'argent sera injecté pour tenter d'éteindre l'incendie. Les autocrates qui cernent la Centrafrique n'auront pas longtemps contenu leurs attaques, même par un minimum de décence. Rien ne saurait retenir ce genre de fauves, avides d'argent, de pouvoir et de domination. Pas même une femme, aussi volontaire et courageuse soit-elle !

Rigobert Ossebi

Déclaration de l'Union européenne concernant la situation de certains opposants en République Démocratique du Congo (10/02/2014)

La Délégation de l'Union européenne publie cette déclaration en accord avec les Chefs de mission européens en République démocratique du Congo.

La Délégation de l'Union européenne a pris note avec inquiétude des entraves et des restrictions de déplacement dont certains responsables politiques de l'opposition ont été récemment l'objet. Le dernier cas en date concerne le Président de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC), M. Vital Kamerhe.

La Délégation de l'Union européenne a également noté les résolutions récentes par lesquelles l'Union Interparlementaire a exprimé sa préoccupation sur plusieurs cas de harcèlements récents à l'encontre de parlementaires.



LE CLAN BOUTEFLIKA S'ATTAQUE AU PATRON DES SERVICES SECRETS LE GÉNÉRAL TOUFIK

Dans un entretien accordé le 3 février 2014 au site d'information TSA « Tout sur l'Algérie », le patron du FLN, le parti au pouvoir en Algérie depuis l'indépendance, M Amar Saâdani s'est lancé dans une diatribe contre le Général-Major Mohamed Médiène dit Toufik, le puissant patron du Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS), autrement dit, les services secrets. M. Amar Saâdani a déclaré « ... Ce département avait failli dans la protection et la sécurité du président Mohamed Boudiaf... Il n'a pas su protéger Abdelhak Benhamouda, ni les moines de Tibehirine, ni les bases de pétrole dans le Sud, ni les employés des Nations unies en Algérie, ni le Palais du gouvernement... A mon avis, Toufik aurait dû démissionner après ces échecs. »

Selon certains analystes du labyrinthe algérien, cette attaque en règle du secrétaire général du FLN contre le patron des services secrets algériens

s'explique par le fait qu'il s'oppose à un quatrième mandat du président grabataire Abdelaziz Boutéflika. Or dans le clan présidentiel, les principaux faucons, Saïd Bouteflika, le général Gaïd Salah, Amar Saadani et Amar Ghoul militent pour un énième mandat d'un président qui ne dirige plus rien. Le général et chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah qui cumule depuis septembre 2013, le poste de vice-ministre de la Défense, soutiendrait pour sa part, une reconduction à la tête du pays du président Boutéflika.

Cette incertitude laisse craindre selon plusieurs observateurs et la population algérienne dans l'angoisse, un affrontement entre les généraux de l'armée et ceux du DRS. À moins que les faiseurs de raïs que sont les généraux finissent par s'entendre pour éviter le pire à l'Algérie !

Aya FILALI

MAROC : Le Tourisme un levier de croissance

Le tourisme occupe une place de choix dans la structure économique et financière du pays et représente un levier considérable pour l'accélération de la croissance socio-économique. Véritable moteur de croissance, le tourisme impacte pratiquement tous les domaines de l'activité économique du Maroc et exerce ainsi une grande influence sur les autres secteurs de l'économie. Deuxième contributeur au PIB national et deuxième créateur d'emplois Le tourisme contribue largement à la création de richesses et à la diminution du chômage et de la pauvreté avec des retombées directes représentant environ 8% du PIB. Le secteur est également un excellent pourvoyeur en emplois avec 485 000 emplois directs qui correspondent à près de 5% de l'emploi dans l'ensemble de l'économie.

1er contributeur à la balance des paiements

Le tourisme détient la première place en tant que source génératrice de devises

du Royaume dépassant ainsi le volume des transferts des marocains résidents à l'étranger. En effet, les recettes générées par les non-résidents ayant séjourné au Maroc se sont situées en 2012 (hors transport international) à près de 58 milliards de dirhams. Ces recettes en devises représentent près de 32% des exportations des biens et services et couvrent 24% du déficit de la balance commerciale en 2012.

Le tourisme international en pleine évolution au Maroc Le Maroc a enregistré en 2012 des performances stables en matière d'arrivées, l'année 2012 s'est terminée sur une note relativement positive avec 9,37 millions de touristes, alors que l'année avait mal démarré avec un premier trimestre qui a affiché une baisse de -5%. Mais les arrivées durant les trois autres trimestres ont connu une légère reprise autour de 1%. Après avoir franchi le cap des 10 millions de touristes, le Royaume chérifien ambitionne d'atteindre les 20 millions à l'horizon 2020.

EGYPTE

Le Général El Sissi persécute AL JAZEERA

Les nouvelles autorités égyptiennes conduites par l'homme fort du Caire, le général Al Sissi qui a renversé le 3 juillet 2013, le président élu Mohamed Morsi, ont procédé à l'arrestation de 20 journalistes de la chaîne d'information Al Jazeera.

La dernière rafle des journalistes d'Al Jazeera « l'australien Peter Greste et ses deux collègues égyptiens Mohamed Adel Fahmy et Mohamed Baher » s'est déroulée le 28 décembre 2013 dans une chambre de l'Hôtel Marriott du Caire, dans laquelle la chaîne Qatari avait installé son QG.

Les 16 reporters égyptiens sont poursuivis pour appartenance à une "organisation terroriste" et pour avoir "porté atteinte à l'unité nationale et la paix sociale". Leurs quatre confrères étrangers sont pour leur part incriminés de "collaboration avec (ces) Egyptiens en leur fournissant de l'argent, des équipements, des informations (...) et d'avoir diffusé de fausses nouvelles visant à informer le monde extérieur que le pays était en guerre civile".

Obama félicite la Tunisie pour sa nouvelle Constitution

Le président américain Barack Obama a félicité lundi la Tunisie pour sa nouvelle Constitution, en s'engageant à continuer de soutenir la "révolution" tunisienne, a indiqué la présidence du gouvernement tunisien.

«Le 1er ministre Mehdi Jomaâ a reçu un appel téléphonique du président des États-Unis Barack Obama, au cours duquel il a félicité le peuple tunisien pour la Constitution et ce qu'elle contient de garanties pour les libertés», selon le communiqué. De son côté, la Maison-Blanche, confirmant l'appel, a indiqué que «le président a invité le Premier ministre à se rendre en visite à Washington cette année pour continuer à bâtir la relation américano-tunisienne»

La nouvelle loi fondamentale tunisienne a été adoptée le 26 janvier au terme de plusieurs mois d'une grave crise politique. Deux jours plus tard, le gouvernement apolitique de Mehdi Jomaâ est entré en fonction, succédant à celui des islamistes d'Ennahda.

MAGHREB

YENNAYER : le Nouvel An amazigh 2964

Cette année à travers le Maghreb, une fête a particulièrement retenu l'attention. Non, ce n'est ni l'aïd El kebir ou la fête du sacrifice du mouton, encore moins la célébration du Nouvel An arabe ou musulman (Hegire). Un indice, il s'agit de la plus ancienne fête maghrébine célébrée en Libye, Tunisie, Maroc, Algérie et en Egypte. Finie la devinette, il s'agit de la fête de Yennayer !

En Tamazight la langue berbère, Yennayer marque le jour du nouvel An du calendrier agraire utilisé depuis l'antiquité par le peuple Amazight à travers l'Afrique du Nord. Il correspond au premier jour du calendrier julien, en décalage de 13 jours du calendrier grégorien.

Ce 13 janvier 2014, les amazighs ont célébré l'an 2964.

www.lespalabres.com

Comme dans toutes les fêtes à travers le monde, la gastronomie prend une place importante à Yennayer. Des repas copieux de couscous, volaille et bétail sont partagés dans les familles pour symboliser l'abondance de l'année agricole qui s'ouvre.

Depuis le printemps arabe, les revendications des autochtones historiques du Maghreb, c'est à dire les berbères se font plus pressantes. Après l'Algérie en 2002, la nouvelle constitution du Maroc a officialisée la langue amazighe comme langue nationale.

Le mouvement associatif amazigh (berbère) à travers le Maghreb réclame que Yennayer soit institué fête nationale au même titre que le Nouvel An arabe ou musulman qui est une journée chômée et payée.

SEXE SUR INTERNET : Faut-il sanctionner l'adultère sur le web ?

Suite de la Page 1

Une nouvelle menace pour les couples mariés : l'adultère sur le web et par le web.

Pour la préservation des bonnes mœurs, la cyberpornographie est strictement réglementée, voire interdite, dans beaucoup de pays. Pour la même raison, et pour protéger les enfants, la cyber-pédophilie est durement sanctionnée. Dès lors, l'e-infidélité ne doit pas échapper à la loi.

Depuis les débuts d'Internet, le sexe prend de plus en plus place sur le web. Non seulement la pratique sexuelle a trouvé sur Internet un nouveau champ d'expression, mais encore l'industrie du sexe surfe sur l'aura du net pour proposer ses services à tous les bouts du monde. Des maisons closes virtuelles aux sites de rencontres adultérines, la voie pour les excès est largement ouverte.

Avec le son, l'image et l'instantanéité qu'offre Internet, l'amour à distance s'approche de la réalité. Des maris faquins, avec casque et webcam, font l'amour en ligne pendant que leurs femmes dorment à leurs côtés. Pour certains, l'amour virtuel peut satisfaire le désir sexuel autant que l'amour physique, et parfois le supplanter. Il convient de lui attribuer des effets juridiques lorsqu'il compromet le lien conjugal.



Les sites classiques de rencontre, du genre Meetic, E-darling, Zoosk, ou Atraktiveworld sont presque has been. Les cyber-séducteurs veulent du concret, et tout de suite. Des businessmen du sexe ont sauté sur l'occasion pour créer des sites répondant à leurs attentes : maintenant plus de bla-bla, pas de « je suis ceci », « j'ai fait ceci », « j'ai cela ». Direct au but ! C'est ce que proposent les sites d'aventures extraconjugales tels que Gleeden, rencontresinfideles.com, ashleymadison.com, et j'en passe. Ça pullule ! Pour sortir de la routine ou découvrir de nouveaux horizons sexuels, des mariés se servent d'Internet pour goûter secrètement aux délices des relations extraconjugales fugaces. Pour d'autres, plus épicuriens, l'orgie sur Internet est devenue une addiction. Les piliers du mariage sont secoués.

La banalisation de l'adultère sur Internet dévalorise la femme.

Le plus gênant est que plusieurs de ces sites sont pilotés par des femmes qui pensent libérer la gente féminine par la promotion de l'adultère. En réalité, elles chosifient la femme en faisant d'elle un objet de plaisir. Pour mieux inciter la femme à tromper son mari, ces entraîneuses offrent un service de coaching aux femmes timides ou sérieuses, pour les former à créer des maris cocus. Tout cela au nom de la liberté de disposer de son corps. Alors que l'exercice d'une telle liberté ne peut être absolu. Sinon l'inceste et la pédophilie seraient légaux. De même, la zoophilie, dérive répugnante irrespectueuse de la condition animale, serait aussi légale.

Pour faciliter davantage les liaisons des époux frivoles, des sites internet leur offrent la possibilité de louer des chambres d'hôtels juste le temps d'accomplir leur frasque : avec des sites comme dayuse-hotels.com ou hotelsdejour.com, les amants infidèles peuvent réserver une chambre d'hôtel pour les quelques heures nécessaires à leurs pirouettes amoureuses. Cerise sur le gâteau, des sociétés en ligne, spécialisées dans le mensonge, leur proposent de fabriquer des alibis pour rouler dans la farine les époux(ses) trompé(e)s.

Les pays africains doivent se prémunir contre le tsunami adultérin qui les guette depuis l'Europe.

Jusqu'en 1975 la France condamnait l'adultère de la femme par une peine de prison. Depuis la dépénalisation de l'adultère en 1975, le batifolage extraconjugal est devenu un jeu, une distraction. Et il n'est pas exagéré de prédire que l'adultère deviendra bientôt un droit en France et en Europe. En effet on ne peut retenir l'adultère que dans un couple marié. Or, le mariage est devenu une institution ringarde avec la généralisation de nouvelles formes de vie commune en Europe, telle que le concubinage et le pacte civil de solidarité. Ainsi, tromper son partenaire n'y est plus tabou.

Si en France l'adultère n'est plus une cause automatique de divorce, il en est toujours une cause péremptoire dans la

plupart des pays africains ayant hérité du droit français. D'où l'intérêt pour ces Etats africains de bannir toute tentative de contagion et d'incitation à la débauche par le biais d'Internet. Si vous avez des soupçons sur votre conjoint ou que cela vous arrive d'être cyber-cocu, prenez soin de garder les traces numériques du forfait de votre époux (se) : Constat par huissier des SMS incandescents envoyés par votre conjoint ou reçus de son cyber-amoureux, et des emails qui pimentent leurs soirées torrides ; relevés des connexions Skype, Viber ou Messenger par lesquels ils font l'amour à distance ; relevés des historiques de navigation, des cookies, etc. Depuis quelques années les juges acceptent ces moyens de preuves pour accabler le conjoint trompé.

Il faut légiférer pour faire du cyber-adultère une cause de divorce aux torts exclusifs du conjoint infidèle. A partir du moment où l'adultère est interdit dans un pays, il faudrait y interdire les sites internet qui incitent explicitement à sa pratique. Pour éviter que leur versatilité et leur ubiquité leur permettent d'échapper à la réglementation prohibitive, il faut tout bonnement bloquer leur accès aux internautes. Il y va de la préservation des mœurs et du tissu familial.

Aliou TALL
Email : raducc@hotmail.fr

L'AFRIQUE DANS L'OEIL DU CYCLONE . Par Benjamin Tougamani

Suite de la page 5

et cependant misère endémique, et j'en passe). Vous me direz sans doute que seule une gouvernance transparente peut garantir l'indépendance de la justice et d'autres vous rétorqueront que c'est plutôt une justice libre qui garantit la transparence des institutions. Dans les faits, justice et démocratie sont inséparables et interviennent au même moment et se complètent. Pour le cas de l'Afrique, c'est surtout l'impunité généralisée qui est responsable de la plupart des maux. Combien de fois n'a-t-on vu en Afrique,

des dictateurs sanguinaires et kleptocrates, mourir de leur belle mort. Les Mobutu et autres Bokassa ne sont pas des cas particuliers. Lorsque punition est décrétée, elle ressemble plus à de la vengeance qu'à de la justice (Septembre 1990, Liberia, oreilles coupées de Samuel Do)

Le cas emblématique des disparus du Beach au Congo: Sassou savait.

2002, le tribunal de Meaux se saisit de l'affaire congolaise des 353 suppliciés du Beach.

2013, 8 ans plus tard, le colonel Ntsourou à l'époque responsable du renseignement militaire, poursuivi dans la même affaire, déclare sur RFI qu'il y a bien eu des exécutions sommaires, toute la hiérarchie militaire était au courant, le président Sassou aussi. Encore une fois l'impunité a profité au dictateur. Depuis la délocalisation de l'affaire dans un tribunal international en France, la donne a évolué au sein des populations. Cette affaire est devenue l'arbre qui montre la forêt, la jungle de tous les dénis de justice au Congo-Brazzaville.

www.lespalabres.com

La résolution juridique de l'affaire du Beach est une chance pour le Congo et l'Afrique. Elle peut faire jurisprudence pour régler des différents ethnopolitiques dans un continent qui pour l'heure est obligé de ne compter que sur la Cour Pénale Internationale. Elle rejoint, la trilogie chère à Mandela JUSTICE PARDON RECONCILIATION. Réconciliation sans justice, n'est que ruine des peuples.

Benjamin TOUNGAMANI
Plateforme Congolaise contre la Corruption et l'impunité.

FRANCK RIBERY S'EST FAIT VOLER LE BALLON D'OR PAR LA FIFA !

En voilà une non-surprise totale !!

Si le ballon d'or avait dû revenir à Kaiser Franck, élu meilleur joueur des cinq trophées majeurs qu'il a remportés avec son club le Bayern de Munich en 2013 : Ligue des champions, Supercoupe de l'UEFA, coupe du monde des clubs, Bundesliga et coupe d'Allemagne ... pensez bien que la FIFA n'aurait pas pris la peine de repousser le vote pour l'attribution du ballon d'or de 9 jours.

Un vote qui, s'il n'est pas volé par le portugais Cristiano Ronaldo, met en évidence, comme le dit le consultant sportif de Canal+, P. Ménès, que : «...Les critères ont donc changé » et se fait l'écho d'un sentiment partagé par nombre de passionnés du ballon rond : « je me souviens qu'avant d'être racheté par la FIFA, ce qui comptait pour le Ballon d'Or, c'était le palmarès. »

Certains auraient pu voir dans ce report une volonté de récompenser la



performance fantastique du Madrilène lors du dernier match de barrage permettant au Portugal de se qualifier pour la prochaine coupe du monde. Mais on doute qu'une volonté sportive ait motivé cette décision, d'ailleurs Jérôme Valcke (secrétaire général de la FIFA) le confirme à demi-mot : « La décision de repousser la date limite de vote a été prise vendredi dernier, à la fin du délai initial(...) Cela veut dire qu'aussi bien la prise de décision que sa communication se sont produites avant les derniers matches de barrages de la zone Europe. »

Preuve en est, le site de la FIFA n'avait pas attendu le résultat du vote du 13 janvier 2014, pour déjà afficher la jolie

tête du golden boy sur leur page d'accueil !! Force est de constater qu'un Cristiano Ronaldo sera toujours plus vendeur (plus sexy ?!) qu'un Ribéry dans l'optique de courtiser de nouveaux marchés (Asie, USA...), et ceci quelles que soient ses performances sur l'année 2013.

Les votes ne sont plus basés uniquement et principalement sur des critères sportifs, mais c'est pourtant bien les acteurs du carré vert eux-mêmes qui votent me direz-vous ? Oui, mais à bulletin ouvert...

Le résultat des votes de la majorité des votants est donc systématiquement tourné vers un partenaire ou, s'il n'y en a pas, parmi une liste d'un joueur qui

partage le même sponsor que lui.

En effet, le footballeur ne crache jamais dans la soupe... À bulletin ouvert en tout cas.

Quelques exemples qui donnent à réfléchir :

Vote de C. Ronaldo : 1er, Falcao ; 2e, Bale ; 3e, Özil

Vote de Messi : 1er, Iniesta ; 2e, Xavi ; 3e, Neymar...

Voilà pour ceux qui pouvaient encore douter des motivations de l'autorité du ballon rond pour repousser le vote, et ainsi laisser le temps aux votants d'inverser les résultats, pour arriver à une première mondiale : le ballon d'or 2013... n'aura gagné aucun autre trophée en 2013 !!.

On n'est donc pas loin de penser que, si le ballon est d'or, le vote est ...d'argent !

Lucas P

Maxpaname@hotmail.fr

MONDIAL 2014 / ALGÉRIE

3500 euros pour supporter les Fennecs

Le ministre algérien de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, a annoncé que les inscriptions des supporters désireux de faire le déplacement lors du Mondial 2014 (12 juin-13 juillet), pour soutenir l'équipe nationale de football « les fennecs », débiteront le jeudi 6 février 2014.

Le gouvernement algérien a délégué cette opération au Touring Club d'Algérie (TCA), l'opérateur national chargé de développer le tourisme et organisateur des séjours religieux aux Lieux Saints de l'Islam « Omra et Hadj ».

L'inscription qui coûtera la coquette somme de 350.000 dinars, soit 3.500 euros environ par supporter, se fera auprès des agences du TCA sur toute l'étendue du territoire national. Le prix couvrira, le voyage aller-retour, le séjour des fans dans un hôtel trois étoiles, les différents déplacements de l'hôtel jusqu'aux stades des rencontres des Verts, ainsi que la billetterie de ces rencontres.

À la question de savoir, qu'advient-il aux supporters, si les fennecs se qualifient au 2e tour du Mondial 2014, le ministre des sports a assuré que le gouvernement prendra en charge les supporters qui ne déboursent aucun centime supplémentaire.

Qualifiés pour la quatrième fois à une phase finale de la Coupe du Monde de football, les fennecs sont dans le Groupe H. Ils affronteront lors de leur premier match le 17 juin la Belgique au stade de Belo Horizonte, avant de croiser le fer avec la Corée du Sud, le 22 juin à Porto Alegre, puis la Russie, le 26 juin à Curitiba.

En espérant que la coupe du monde 2014 sera enfin remportée par une équipe africaine, nous souhaitons tous nos vœux de réussite à toutes les équipes africaines qualifiées : l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun et le Nigeria.

www.lespalabres.com

VAHID HALILLODZIC CONTRE LAURENT GBAGBO

Dans une interview qu'il a accordée à FIFA.com, le 6 décembre 2013, l'actuel sélectionneur des Fennecs d'Algérie, le bosnien Vahid Halillodzic accuse l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, d'avoir personnellement pris la décision de le limoger en 2010, lorsqu'il était sélectionneur des Éléphants de Côte d'Ivoire, qu'il avait d'ailleurs qualifiés pour le Mondial Sud-Africain de 2010.

Faux rétorque Jacques Anouma, l'ancien président de la Fédération Ivoirienne de Football (FIF) et actuel membre du comité exécutif de la FIFA. Dans une lettre diffusée le 24 janvier sur le même site en guise de droit de réponse. L'auteur « ...que c'est à l'issue de la CAN 2010 en Angola, qu'en ma qualité de Président, j'ai décidé, conformément à l'article 2.2 du contrat, qui liait M. Vahid Halillodzic et la fédération ivoirienne de football, de mettre fin à cette collaboration, pour non réalisation de l'objectif de la victoire de notre équipe nationale à cette CAN, qui était un motif contractuel de résiliation du contrat. »

LA FIFA REND HOMMAGE À NELSON MANDELA

Le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter a conduit le 31 janvier 2014, une importante délégation qui s'est rendue dans la maison de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela à Houghton, près de Johannesburg, en Afrique du Sud, pour lui rendre un vibrant hommage.

Accompagné du président de la CAF Issa Hayatou, du Secrétaire Général de la FIFA Jérôme Valcke et du président de la Fédération sud-africaine de football (SAFA) Danny Jordaan, le Président Blatter a été reçu en audience privée par Graca Machel, la veuve de Madiba, Winnie Mandela, son ex-épouse, et d'autres membres de la famille Mandela.

"Nous avons tenu à rappeler à nos hôtes que cette perte affectait le monde entier", a déclaré M. Blatter. "Il était important pour nous de venir ici et de rendre hommage à Madiba, à Graca Machel, à Winnie Mandela et au reste de la famille... Il était conscient du rôle joué par la FIFA et le football dans la lutte contre l'apartheid."